

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VU** la Constitution ;
VU le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
VU le décret n° 2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement ;
VU le décret n° 2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 08 février 2016 portant attributions des membres du Gouvernement ;
VU le décret n° 2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation type des départements ministériels ;
VU l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
Sur rapport du Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la promotion civique, Garde des Sceaux ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 mars 2016 ;

D E C R E T E

ARTICLE 1 : L'article 3 du décret n°2014-462/PRES/PM/MJ/MICA du 26 mai 2014 portant fixation des dispositions nationales applicables à la forme des statuts et au capital social pour les sociétés à responsabilité limitée au Burkina Faso est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

ARTICLE 3 : Le capital social doit être de cent mille (100.000) francs CFA au moins.

Lire :

ARTICLE 3 : Le montant du capital social de la Société à Responsabilité Limitée (SARL) est librement fixé par les associés dans les statuts.

Le reste sans changement

ARTICLE 2 :

Le Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique, Garde des Sceaux, le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement et le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Burkina Faso.

Ouagadougou, le 03 mai 2016


Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre,



Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Développement



Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI

Le Ministre de la Justice, des Droits
Humains et de la Promotion Civique,
Garde des Sceaux



Bessolé René BAGORO

Le Ministre du Commerce,
de l'Industrie et de l'Artisanat



Stéphane Wenceslas SANOU